Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_042-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_042

Objet : Conventions équipements communautaires - avenant de prolongation.

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Jacques CARIOU, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de renouveler pour une année les conventions de gestion des équipements communautaires, passées avec les Communes de :

- PLOZEVET, pour le centre culturel Avel Dro,
- POULDREUZIC, pour le pôle nautique à Penhors,
- PLONEOUR LANVERN, pour les Halles Raphalen,
- PLOGASTEL ST GERMAIN, pour la salle multifonction à dominante sportive.

En effet, ces conventions ont été adoptées en 2021 pour une durée de 3 ans et ont été prolongées jusqu'en décembre 2025.
Un travail de refonte est en cours et a permis d'identifier les modifications à apporter. Il permettra d'aboutir à de nouvelles conventions dans le courant de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_042-DE

Afin de sécuriser juridiquement la gestion de ces équipements durant cette période transitoire, notamment durant la période de renouvellement des conseils municipaux, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire les conventions de gestion, dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2026, par avenant ***(Cf. Annexe 36).***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-1 ;

Sur proposition de Jacques CARIOU,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** la reconduction des conventions de gestion des équipements communautaires, dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2026.
- **Autorise** la Présidente à signer les avenants de prolongation relatifs aux conventions de gestion des équipements communautaires.

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.